

Règlement d'utilisation des programmes de vacances de profawo

1. Conditions d'admission

Les programmes de vacances de profawo s'adressent en règle générale aux enfants âgés de 4 à 12 ans. La tranche d'âge exacte peut varier en fonction du programme et du lieu et est indiquée dans les annonces correspondantes. L'admission n'est possible que si l'enfant a atteint l'âge minimum requis le premier jour du programme.

2. Inscription/conclusion du contrat

L'inscription aux programmes de vacances de profawo s'effectue en ligne à l'aide des formulaires prévus à cet effet. En envoyant le formulaire d'inscription, les tuteurs légaux font une offre ferme de conclusion de contrat et les frais sont dus.

Le contrat entre les tuteurs légaux et profawo est conclu dès la confirmation écrite de l'inscription par profawo. Cette confirmation est généralement envoyée par e-mail.

Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le droit de participer n'est acquis qu'après réception de la confirmation d'inscription. La date limite d'inscription est fixée à 30 jours avant le début des vacances scolaires.

En s'inscrivant, les tuteurs légaux acceptent le présent règlement d'utilisation ainsi que les conditions générales (CG) de profawo.

3. étendue des prestations

Les programmes de vacances de profawo offrent aux enfants participants un programme de loisirs varié, adapté à leur âge et encadré par des pédagogues.

Les enfants bénéficient d'une alimentation équilibrée pendant le programme de vacances. Celle-ci comprend en principe un déjeuner, des collations le matin et l'après-midi ainsi que des boissons. Les besoins alimentaires particuliers (par exemple, allergies, intolérances ou restrictions religieuses) sont pris en compte dans la mesure du possible, à condition qu'ils aient été indiqués lors de l'inscription.

Les programmes de vacances sont dirigés par un personnel d'encadrement expérimenté qui dispose de connaissances pédagogiques. La taille des groupes est déterminée par les ratios d'encadrement en vigueur. Le personnel est responsable de l'organisation, de la mise en œuvre et de la supervision des activités.

4. Coûts

Les coûts de participation aux programmes de vacances varient selon le lieu et sont indiqués sur le site web de profawo. Ils comprennent l'encadrement, le programme (y compris les excursions et le matériel) ainsi que les repas.

Des conditions différentes s'appliquent aux employés des entreprises membres de profawo.

La facturation a lieu avant ou après le début du programme de vacances, selon le lieu.

Remarque concernant les différences régionales

profawo travaille avec différents partenaires (par exemple, des entreprises, des universités ou des communes) en fonction du lieu. Cette coopération peut avoir une influence sur les conditions, les tarifs et les conditions générales des programmes de vacances. Veuillez tenir compte des informations spécifiques au lieu dans l'annonce correspondante.

5. Désinscription / Frais de dossier

Si vous souhaitez désinscrire votre enfant, les conditions suivantes s'appliquent :

Désinscription jusqu'à 60 jours avant le début des vacances scolaires	Aucun frais n'est facturé
Désinscription jusqu'à 30 jours avant le début des vacances scolaires	50% des frais sont facturés
Désinscription tardive, maladie ou autre absence	100% des frais sont facturés

Les désinscriptions doivent toujours être effectuées par écrit, sinon elles ne seront pas prises en compte.

6. Exclusion

Si la facture n'est pas réglée après réception du deuxième rappel, nous nous réservons le droit d'exclure l'enfant du prochain programme de vacances.

En cas de violation grave des règles établies par les animateurs ou de tout autre comportement inapproprié, les enfants peuvent être exclus du programme de vacances. Une exclusion des offres futures peut également avoir lieu en cas d'absences multiples non signalées.

Les tuteurs légaux seront informés par écrit en cas d'exclusion.

7. Joignabilité des tuteurs légaux et assurance

Les tuteurs légaux doivent être joignables à tout moment pendant le programme de vacances au numéro de téléphone indiqué.

Les tuteurs légaux sont responsables de l'assurance accident et responsabilité civile de l'enfant.

8. Référence aux conditions générales

Les conditions générales (CG) de profawo font partie intégrante du présent règlement d'utilisation. En envoyant le formulaire d'inscription, vous acceptez les CG.

Berne, octobre 2025